

STATISTIQUES DE LANGUES CANADA

- 90 de nos 226 programmes membres sont situés à l'Ontario, dont 28 du secteur public et 62 du secteur privé
- 54 503 étudiants inscrits aux programmes de Langues Canada en 2015, qui représentaient :
 - environ **233 000 000 \$ de revenus liés aux frais de scolarité seulement**
 - approximativement **630 000 000 \$ en recettes globales pour la province**
- **Cinq principaux pays d'origine :**

Brésil	8 849
Chine	8 229
Japon	6 522
Corée du Sud	6 027
Arabie Saoudite	4 834

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Mission commerciale et réunions stratégiques avec le personnel d'universités technologiques au Mexique
- Deuxième forum sur l'éducation, les langues et la main-d'œuvre à São Paulo, Brésil
- Atelier sur l'exploration du marché à Taipei
- Participation à ICEF à Toronto, Berlin et Miami
- Journée des étudiants du monde, Canada
- Journée de lobbying à Queens Park, Ontario
- Missions commerciales en Colombie et en Italie
- Participation au Forum HERACLES à Phuket, Thaïlande
- Participation à l'American Council on the Teaching of Foreign Languages (ACTFL) à Boston, E-U
- Défense des intérêts provinciaux et fédéraux

CADRE D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Normes et accréditation

Seules normes et seul régime d'accréditation à être reconnus aux échelons national et international pour les programmes de langues au Canada.

Processus d'accréditation autonome et entièrement indépendant.

Achèvement garanti des études

Régime d'assurance pour l'achèvement des études (ECAP™)
 ECAP™ permet d'assurer que chaque étudiant inscrit à un programme membre de Langues Canada pourra achever ses études. En cas de fermeture d'une école, les étudiants sont transférés dans un autre programme membre sans frais supplémentaires.

Fonds d'assurance études pour les étudiants (SEAF™)

Les fonds du SEAF™ serviraient à rembourser les étudiants qui ne pourraient terminer leurs études si un placement n'est pas possible.

Règlements, politiques d'adhésion et code de conduite

Les règlements administratifs et les politiques connexes sur l'adhésion, y compris le code de conduite, constituent les lignes directrices des membres de Langues Canada. Les membres qui ne respectent pas les critères, dont les normes, peuvent perdre leur qualité de membre.

Le code de conduite exige que les membres de LC s'assurent que toutes les lois et tous les règlements applicables dans leur domaine d'application sont respectés en tout temps.